

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

RÈGLEMENT 2019-09-09-02

Modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-09-09

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement # 2019-09-09-02 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-09-09, dont l'effet est modifié les objectifs et critères; a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

Adoption du règlement de modification le 11 mai 2021.

Certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray, le 9 juin 2003.

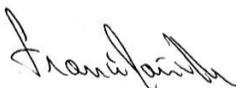
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel :
dg@st-cleophas.qc.ca

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 11 e jour de mai 2021



Francine Rainville
Directrice générale

Copie certifiée conforme
Donnée à St-Cléophas-de-Brandon
Ce 11 mai 2021



Francine Rainville
Directrice générale, secrétaire-trésorière